

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL



Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02-230 81 82
Fax 02-230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03-216 28 90
Fax 03-238 86 65

Bureau régional :

DE LIEGE

DISTRIBUTEUR : _____

Ref.: _____ Compteur n°: _____

Index : _____

V. ref.: _____

N. ref.: _____

RAPPORT N° : 2040629/07

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Rue de la Cité
66 4800 Verwilt

PROPRIETAIRE : M. LELLER

Adresse : Mme FAWEX, 77 4800 Verwilt

DEMANDEUR : INTERM

Adresse : _____

INSTALLATEUR : Vincent Servais

Adresse : Rue Ed. Condorcin, 1780
4800 Verwilt

TVA ou CI : DE 607.779.135

Date du contrôle : 29/06/04 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux : Domestique 100V DE CHAUSSEE

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.10.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 220 V

Protection raccordement _____ A

Câble aliment, tableau, princ. : 4 X 16 mm²

Inter.gén. : type D300mA/63A

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

Schéma TT

Nombre de tableaux : 4 ; Nombre de circuits term.: 0 ; RA : 28 Ohm; RI tot 20 MOhm

DESCRIPTION : _____

Voir Schéma en annexe

Infractions constatées et/ou notes : Neant

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le :

le responsable du distributeur

nom : INTERMOSANF

signature : VISA n° 25

30-06-04

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

- CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 29/06/2009 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le :

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

Le directeur,

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE

NOTE aux propriétaires, gestionnaires ou locataires d'installations électriques domestiques :

En vertu du R.G.I.E. vous devez garder le procès-verbal de contrôle ainsi que les schémas unifilaires et de situation dans le dossier de l'installation électrique, vous devez aviser immédiatement le Ministre des Affaires Economiques, Direction Energie Electrique de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

NOTE aux entreprises pour lesquelles le R.G.P.T. est d'application :

"En vertu de l'article 838 - 1b du Règlement Général pour la Protection du Travail, le présent document sera porté à la connaissance du Comité de Sécurité, d'Hygiène et d'Embellissement des lieux de travail lors de la plus réunion" - A.R. du 10.3.1971.

Pour toute installation : Aucune installation ne peut être mise en service si des infractions au règlement sont constatées lors de l'examen de conformité

REGIONALE KANTOREN

ZETEL BRUSSEL :

Olovislaan 15 - 1000 BRUSSEL
Tél. 02 230 81 82 - Fax 02 230 80 08
E-mail : btlv.brussel@skynet.be

ZETEL ANTWERPEN :

Van der Sweepstraat 3 bus 44 - 2000 ANTWERPEN
Tél. 03 216 28 90 - Fax 03 238 86 65
E-mail : btlv.antwerpen@skynet.be

REGIONALE KANTOREN :

- Sector Limburg :

3583 PAALM, Sint Janstraat 57
Tél. 011 42 18 34 - Fax 011 45 44 83
E-mail : btlv.limburg@skynet.be

- Sector Noord-West-Vlaanderen :

8840 STADEN, Sint Janstraat 41 1/1
Tél. 051 70 25 48 - Fax 051 70 54 46
E-mail : btlv.nwvlaanderen@skynet.be

- Sector Oost-Vlaanderen :

9090 MELLE, Collegebaan 2F bus 2
Tél. 09 252 45 45 - Fax 09 252 50 50
E-mail : btlv.oostvlaanderen@skynet.be

- Sector Brabant / Arr. Leuven :

3210 LUBBEEK, Slabbaertstraat 18
Tél. 016 63 47 45 - Fax 016 63 12 21
E-mail : btlv.vlaamsbrabant@skynet.be

- Sector Zuid-West-Vlaanderen :

8530 HARELBEKE, Jan Breydelstraat 98
Tél. 056 70 54 05 - Fax 056 70 54 22
E-mail : btlv.zwvlaanderen@skynet.be

BUREAU REGIONAUX

SIEGE DE BRUXELLES :

Bld. Olovis 15 - 1000 BRUXELLES
Tél. 02 230 81 82 - Fax 02 230 80 08
E-mail : btlv.brussel@skynet.be

SIEGE D'ANVERS :

Van der Sweepstraat 3 bus 44 - 2000 ANTWERPEN
Tél. 03 216 28 90 - Fax 03 238 86 65
E-mail : btlv.antwerpen@skynet.be

BUREAU REGIONAUX :

- Secteur de Liège :

4000 LIEGE, rue Julien d'Andrimont 1
Tél. 04 253 19 72 - Fax 04 225 01 58
E-mail : btlv.liège@skynet.be

- Secteur de Namur et de Luxembourg :

5590 CINEY, rue Notre Dame De Hal 9
Tél. 083 21 35 27 - Fax 083 21 45 17
E-mail : btlv.namur@skynet.be

- Secteur de Hainaut :

7130 BINCHE, Place E. Derbaix 16
Tél. 064 33 64 55 - Fax 064 33 05 08
E-mail : btlv.hainaut@skynet.be

- Secteur de Brabant Wallon :

1360 PERWEZ, Av. Wilmar 24
Tél. 081 65 84 59 - Fax 081 65 84 78